



Délibération du Conseil Communautaire

Le jeudi 26 septembre 2024 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à Siorac de Ribérac sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 20 septembre 2024 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	43	Allain Tricoire- Jean-Pierre Prigul – Bernadette Bazinet – Janick Laville -Jean-Didier Andrieux -Pascal Devars -Monique Boineau-Serrano – Jean-Pierre Prunier -Murielle Cassier -Didier Bazinet - Yves Mahaud -Philippe Bogaert -Alfred Gonnard - Jean-Marcel Beau – Bruno Limerat – Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye - Clément Lemercier -Nicolas Platon -Catherine Bezac-Gonthier - Laurent Casanave -Christine Laurent -Dominique Caillou -Catherine Esculier -Romain Perruchaud -Philippe Chotard -Christophe Rossard -Jean-Pierre Chaumette -Pierre Guigné – Francis Duverneuil – Virginie Mouche -Jean-Pierre Paretour – Joël De Luca - Gérard Caignard -Fabrice Boniface -Brigitte Pourtier -Philippe Dubourg -Priça Mortier -Pierre Janailac -Edwige Badel -Régis Defraye -Patrick Lachaud – Muriel Morlion
Suppléants présents	1	Marie-Christine Andrieux (Commune de Petit-Bersac)
Titulaires absents	15	Christine Berthé – Lisa Boyer – Michel Desmoulin – Corinne Ducoup -Philippe Boismoreau – Daniel Bonnefond -Joël Constant - Géry Denis -Gilles Mercier -Bernard Saint Martin – Jean-Claude Arnaud -Julie Bordet -Denis Ferrand –Joëlle Saint Martin – Marion Lafaye
Procurations	8	Lisa Boyer à Bernadette Bazinet Michel Desmoulin à Murielle Cassier Philippe Boismoreau à Francis Lafaye Joël Constant à Bruno Limerat Géry Denis à Francis Duverneuil Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet Julie Bordet à Edwige Badel Denis Ferrand à Pierre Janailac

DELIBERATION N° 2024 /122 : (Code Nomenclature /712)**DATE : 26 SEPTEMBRE 2024****RAPPORTEUR : Jean-Marcel Beau****OBJET : Décision Modificative N°1 du Budget Annexe Office de Tourisme Intercommunal (OTI)**

Il est proposé de modifier les crédits budgétaires 2024 du Budget Annexe OTI car ces derniers pour la part à reverser au Conseil Départemental de la Dordogne concernant la taxe de séjour sont insuffisants.

Pour cela, il est proposé de diminuer le chapitre 011 de 129,00 € au 6238 « divers » et augmenter le chapitre 014 de 129,00 € au 7398 « reversements., restitutions et prélèvement divers ».

Chapitre	Article	Opération	Libellés	DEPENSES	RECETTES
011	6238		Divers	- 129,00 €	
014	7398		Revers., restitutions et prél. divers	+ 129,00 €	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT				0.00 €	

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité la décision modificative ci-dessus.

Décision du Conseil Communautaire :

Votes pour : 52

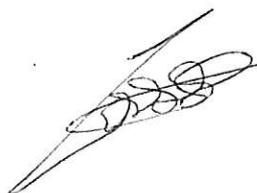
Votes contre : 0

Abstentions : 0

Publié le 16/10/2024

Le Président de la Communauté
de Communes du Périgord Ribéracois
Didier Bazinet

La secrétaire de séance
du 26 septembre 2024
Murielle Cassier



Signature numérique de Didier BAZINET
PRESIDENT
Le 07/10/2024 19:04:27